

PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 25 janvier 2017

Communiqué de presse

La Martinique décline le plan d'actions baptisé « Plan eau DOM », mis en place par les ministères chargés de l'Environnement et des Outre-mer, qui a pour objectif principal d'améliorer et préserver la ressource en eau.

Initié par un diagnostic réalisé sur l'ensemble des DOM, ce plan vise à améliorer les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement des eaux usées en préconisant l'élaboration d'un plan pluriannuel pour d'abord parfaire la gouvernance de l'eau dans les territoires concernés, puis renforcer l'ingénierie, et enfin consolider le financement des projets structurants.

Pour la Martinique, c'est le 14 décembre dernier qu'a été installée la 1ère conférence régionale des acteurs du plan Eau DOM présidée par le représentant du Préfet de la Martinique et le représentant de la Collectivité Territoriale de Martinique. Elle a rassemblé la présidente du Comité de bassin, le directeur adjoint de l'ODE, des représentants des communautés d'agglomérations, les directeurs de l'AFD et de la CDC, des représentants des services de l'État ainsi que les syndicats intercommunaux (SICSM, SCNA, SCCCNO) et la régie communautaire ODYSSI.

La mise en œuvre de ce plan s'inscrit dans un nouveau paysage institutionnel puisque depuis le 1^{er} janvier 2017, les trois communautés d'agglomérations de Martinique (CACEM, CAESM et CAP Nord) sont compétentes en matière d'eau et d'assainissement.

A travers ce plan Eau DOM, l'Etat s'engage à accompagner les financeurs et autorités compétentes maîtres d'ouvrage ainsi que les acteurs du territoire dans la concrétisation de projets dans le domaine de l'eau et d'autre part de préparer les contrats d'objectifs avec les collectivités locales portant sur la performance et les investissements à réaliser.

Prévu sur une durée de dix ans, le plan Eau DOM doit conduire à une première contractualisation sur cinq ans avec les collectivités compétentes, dans le cadre de plusieurs vagues d'appel à candidatures.

Le plan Eau DOM vise 4 objectifs :

- Renforcer la gouvernance des collectivités compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement, en privilégiant le niveau des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) ;
- Développer les capacités techniques et financières des services d'eau potable et d'assainissement, condition pour assurer leur qualité et leur soutenabilité de ces services ;
- Redéfinir les priorités techniques en donnant une priorité à l'amélioration des services d'eau potable et en développant l'entretien et la maintenance des installations d'assainissement, conformément aux exigences européennes ;
- Mieux intégrer les politiques d'eau potable et d'assainissement dans les stratégies d'aménagement et de développement du territoire.



et sur Facebook : Prefet de la martinique